

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
- mardi 13 décembre 2011 -**

Sommaire

I.	Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2011	2
II.	Examen du budget prévisionnel pour l'année 2012	2
III.	Présentation du département d'économie par son directeur, Philippe Martin, professeur des universités à l'IEP de Paris	24
IV.	Présentation du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP), laboratoire d'excellence (LABEX) par son directeur exécutif Etienne Wasmer, professeur des universités à l'IEP de Paris	26
V.	Informations et questions diverses	30

=====

MEMBRES PRESENTS

Anita BELDIMAN-MOORE, Christian BIDEGARAY, Bernard BOUCAULT, Jean-Claude CASANOVA, François CHEREQUE, Richard DESCOINGS, Olivier DUHAMEL, Jean-Paul FITOUSSI, Serge HURTIG, Guy JOURSON, Pascale LECLERCQ, Michel PEBEREAU, Isabelle RENOARD, Jacques RIGAUD, Jean-Marc SAUVE, Louis SCHWEITZER, Jean-François SIRINELLI.

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES

Michel BUSSI, Hélène CARRERE D'ENCAUSSE, Henri de CASTRIES, Jacques CHEVALLIER, Martial CRON, Pierre DEMEULENAERE, Pierre GADONNEIX, Hélène GISSEROT, Marion GUILLOU, Jean-Pierre JOUYET, Marc LADREIT de LACHARRIERE, Alain LANCELOT, Jean-Claude PAYE, Kathy ROUSSELET, Jean-Louis RULLIERE, Philippe TERNEYRE.

ELUS ETUDIANTS

Simon BACIK (Confédération étudiante - Cé), Marina BERBIEC (UNEF), Paul BERNARDET (UNEF), Alexandre FLEURET (UNEF), Maxence MELY (Mouvement des étudiants de Sciences Po – MET) *Absent.*

ASSISTAIENT A LA REUNION

Hervé CRES, Directeur adjoint chargé des études, de la scolarité et de l'Ecole doctorale ; Michel GARDETTE, Directeur adjoint chargé de l'information scientifique ; Peter GUMBEL , Directeur de la communication ; Philippe MARTIN, Directeur du département d'économie de Sciences Po ; Pierre-Yves SUARD, Directeur financier ; Francis VERILLAUD, Directeur adjoint chargé des affaires internationales et des échanges ; Etienne WASMER, Directeur exécutif du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques ; Benjamin GIAMI, Chargé de mission auprès du Directeur de Sciences Po.

PROCES VERBAL

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude CASANOVA à 9 h 05.

M. le PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs, merci d'être venus. Beaucoup de nos collègues, hélas, ne peuvent assister à notre conseil mais ont bien voulu donner procuration : M. Michel Bussi a donné procuration à M. Richard Descoings ; M. Henri de Castries m'a donné procuration ; Mme Hélène Carrère d'Encausse a donné procuration à Mme Isabelle Renouard ; M. Jacques Chevallier a donné procuration à M. Christian Bidegaray ; M. Pierre Demeulenaere m'a donné procuration ; M. Pierre Gadonneix a donné procuration à M. Louis Schweitzer ; Mme Hélène Gisserot a donné procuration à Mme Isabelle Renouard ; Mme Marion Guillou a donné procuration à M. Louis Schweitzer ; M. Jean-Pierre Jouyet m'a donné procuration mais nous ne pourrions en tenir compte car cela en ferait trop par personne ; M. Marc Ladreit de Lacharrière a donné procuration à M. Michel Pébereau ; Mme Kathy Rousselet a donné procuration à Mme Anita Beldiman-Moore ; M. Maxime Mely -nous saluons les membres étudiants qui participent à la première partie de notre conseil- a donné procuration à M. Michel Pébereau.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2011

M. le PRÉSIDENT.- Il vous a été envoyé avec un peu de retard. Avez-vous des observations ? Si tel n'est pas le cas, le procès-verbal est donc adopté.

II. EXAMEN DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2012

M. le PRÉSIDENT.- Ce budget a été examiné hier au Conseil de direction de l'Institut, présidé par Michel Pébereau, en présence des représentants étudiants qui siègent avec nous aujourd'hui pour cette partie de l'ordre du jour. Je laisse la parole à Richard Descoings pour en exprimer les grandes lignes.

M. DESCOINGS.- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, comme vous l'imaginez, il s'agit d'un des budgets qui a été le plus difficile d'élaborer compte tenu de la situation que vous connaissez mieux que moi et qui n'a pas encore impacté Sciences Po en 2011. Nous devrions être en ligne avec les perspectives d'exécution que nous vous avons présentées au début de l'automne mais, pour 2012, la question reste entière.

D'abord, nous ne savons pas ce que sera la politique menée par l'Etat en 2012. Plus exactement, nous pouvons le savoir aujourd'hui, à travers l'examen de la loi de finances pour 2012 telle qu'elle est présentée par le Gouvernement, sous réserve, cependant, que le Gouvernement n'ait pas à prendre des mesures plus rudes qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, et même lorsque la loi a été adoptée, compte tenu des élections générales qui auront lieu l'année prochaine, il faudra donc attendre le Gouvernement issu des élections législatives qui, sans doute, aura l'été pour préparer à la fois une loi de finances rectificative pour 2012 et un plan, j'imagine pluriannuel, de finances publiques.

Nous avons là une première incertitude. Hier, en Conseil de direction, j'ai indiqué mon inquiétude sur les évolutions 2011. Depuis, elle a été levée par la Direction générale de l'enseignement supérieur. À cette date, l'Etat nous a fait parvenir une lettre à travers laquelle il réitère son intention de mettre en œuvre, dans sa totalité, le contrat quadriennal qu'il a décidé en 2009. Cela montre le soutien qu'apporte l'Etat à notre politique, mais dans la situation que nous connaissons, cela ne peut sans doute pas l'engager au-delà de la situation qu'il connaît aujourd'hui.

Deuxième élément d'incertitude : l'attitude des entreprises qui, elles-mêmes, se trouvent - en tout cas pour la France et l'Europe - plongées dans une situation qu'il est difficile de prévoir. Là encore, nous pensons

qu'en 2011, l'ensemble des conventions des engagements qui avaient été pris de part et d'autre avec les entreprises sera respecté. Nous ne savons évidemment pas l'ampleur des conventions des partenariats que nous pourrions véritablement nouer en 2012 et qui viendraient compléter les conventions déjà faites. Il y a une forme de prudence, et donc d'attente, ce qui est normal de la part des entreprises.

Lorsque nous faisons appel à des donateurs, là aussi, la perplexité l'emporte. Alors que nous avons la chance d'avoir d'anciens fidèles, des donateurs qui peuvent être généreux, la grande différence avec les deux années précédentes, c'est qu'ils ne s'engagent plus sur des dons pluriannuels. Ils acceptent -et j'espère accepteront encore jusqu'au 31 décembre- de faire un don, soit pour financer des bourses étudiantes, soit pour la recherche, soit pour l'immobilier, mais ils ne s'engagent pas comme certains l'avaient fait les années précédentes sur des périodes de 3 à 5 ans. Comment ne pas les comprendre quand eux-mêmes sont dans une grande incertitude, aussi bien du côté des ressources que du côté du traitement fiscal de leur patrimoine ou de leurs ressources !

J'ai envie de dire -et la représentation étudiante le dira mieux que moi-, ce qui d'une certaine manière est le plus près visible aujourd'hui, c'est la ressource provenant des droits de scolarité. Nous n'avons pas le sentiment qu'il y aura une chute brutale du nombre de candidats à l'entrée à Sciences Po. En tout cas, nous ne le constatons pas pour le Master de la procédure internationale.

Compte tenu de cette situation, qui ne vous apprend rien, mais que je voulais présenter devant vous s'agissant de Sciences Po, quels sont les choix stratégiques représentés dans ce budget 2012 ?

Premièrement, tenir la ligne et la vision à cinq ans que le Conseil voit désormais depuis deux ans, avec une présentation pluriannuelle, des prévisions de nos ressources et de nos dépenses, et choisir d'énoncer notre stratégie de développement. Si, au contraire, nous avions fait le choix d'anticiper une sorte d'accident industriel -qui, pour nous, serait une chute brutale de l'ensemble de nos ressources-, cela aurait pu donner des idées aux uns et aux autres, ce qui n'est jamais bon, et c'était partir avec un pessimisme qui n'est pas celui habituellement porté par le Conseil.

Deuxième choix, pour ne pas se retrouver dans une situation difficile dans le cas où le pire arriverait, j'ai demandé à la Direction financière de mettre en réserve de l'ordre de 5 % de notre budget, ceci afin de pouvoir poursuivre notre politique de long terme -celle qui justifie nos engagements- et, en même temps, si en juin ou en septembre prochain, des nouvelles dures étaient annoncées, être en capacité d'y faire face.

Troisième élément, il y a déjà un an, vous m'aviez demandé de réaliser une baisse progressive du taux d'accroissement de nos activités. Nous étions sur un *trend* de 8 à 10 % par an. Vous aviez souhaité que, progressivement, nous allions vers un taux de croissance de l'ordre de 5 % à horizon 2015-2016. Cela avait fait l'objet d'un débat dans notre Conseil et d'ailleurs, j'avais eu l'imprudence d'espérer faire mentir les comptes pluriannuels que je vous proposais d'accepter en disant que l'on réussirait à faire mieux. Nous commençons de mettre cela en œuvre, de façon progressive.

Vous avez, dans vos documents, le budget prévisionnel avec les indications. Vous avez également une présentation pluriannuelle et, enfin, la présentation du budget pour 2012, à laquelle je vous propose de vous référer.

Depuis maintenant vingt ans, l'Etat n'a jamais cessé d'augmenter la dotation globale de fonctionnement versée à Sciences Po. Cela a été vrai sur tous les courants et sous toutes majorités parlementaires. Compte tenu du choix fait en début de législature et de mandature par l'actuel Gouvernement, ces quatre dernières années, l'ensemble des universités a été plus particulièrement aidé, soit à travers un plan de rénovation des campus, soit à travers des crédits supplémentaires, soit à travers ce que l'on a appelé les investissements d'avenir qui sont les financements fléchés, qui viennent au profit des meilleurs projets présentés en matière de recherche, d'équipements scientifiques.

A cet égard, nous avons gagné le financement d'un laboratoire d'excellence d'évaluation des politiques publiques et un équipement scientifique en sciences humaines et sociales et puis, nous sommes dans une compétition rude pour être globalement labellisé « initiative d'excellence ». Par rapport à notre dernier Conseil, contrairement à la fois précédente, nous franchissons un cap puisque nous sommes admissibles. Il y avait 12 critères d'évaluation de la part du jury. Lors du premier concours, nous avons à peine sauvé l'honneur en obtenant un A -qui est la note maximale pour le potentiel scientifique-, 5 B et 6 C. À l'admissibilité, nous avons obtenu 6 A, 5 B et 1 C. Nous avons au moins sauvé l'honneur ! Pour autant, il ne sera pas simple de réussir le deuxième concours. La concurrence est extrêmement sérieuse -Aix-Marseille, Toulouse, Lyon, Grenoble, Saclay, l'alliance Paris II Assas, Paris IV Sorbonne et Paris VI Marie Curie- bref, un vrai concours et un vrai jury qui n'hésite pas à prendre des mesures inhabituelles en France. Nous avons déposé le dossier d'admission la semaine passée. La deuxième audition pour l'admission devrait être organisée en janvier et les résultats connus en février.

Il y a un lien très fort avec les questions budgétaires. Lequel ?

D'abord, les alliances qui auront été labellisées devraient, en principe, recevoir des financements spécifiques qui, bien évidemment, nous dépassent totalement, mais dont Sciences Po ne sera pas à l'écart. À l'inverse, les alliances qui ne seront pas retenues, non seulement ne seront pas financées au titre des initiatives d'excellence, mais risquent de voir l'ensemble de leurs autres financements se réorienter vers les institutions universitaires qui auront été labellisées d'excellence.

On le voit très bien du point de vue des grands organismes de recherche. Notre principal partenaire, le CNRS, nous a déjà prévenus que les financements ne seraient maintenus que pour les initiatives d'excellence ; à contrario, les financements baisseraient pour ceux qui ne seraient pas dans les initiatives d'excellence. Le CNRS finance beaucoup d'emplois à Sciences Po, mais peu de crédit ; au début en tout cas, l'impact sera limité, mais enfin, c'est un signe important.

De la même manière, on peut penser que lorsqu'elles verront arriver un représentant d'un grand nombre d'universités ou de grands établissements, ayant constitué une unité et venant dire "*nous avons été considérés comme les meilleurs*" les entreprises seront plus particulièrement attentives à une aide supplémentaire. Quant aux grands donateurs, il est plus facile de les convaincre de s'associer à un projet qualifié d'excellence par un jury international que de s'associer à un projet qui n'a pas obtenu ce label.

D'une manière ou d'une autre, il y aura donc un impact possible sur notre budget 2012.

L'Etat s'est donc engagé, encore hier, à mettre en œuvre son engagement contractuel pour 2011 et pour 2012, sous réserve de ce qui peut arriver en 2011.

En 2012, nous devrions constater encore une augmentation des financements des différentes collectivités locales pour les campus installés dans d'autres régions que l'Ile-de-France. Là aussi, la plus grande prudence s'impose, car on ne peut pas dissocier le sort de l'Etat du sort des collectivités locales. Ce sera même une nécessité absolue de prendre en considération l'ensemble des dépenses publiques lorsqu'il faudra traiter le sujet. En effet, les régions, comme les départements, comme les villes sont en pleine révision de leurs perspectives de dépenses et, évidemment, de revenus. La perspective est pour le moment stable, cela ne signifie pas qu'en 2012, il n'y aura pas de surprise.

Je disais tout à l'heure que le financement par les étudiants était sûr. Un autre l'est de plus en plus, c'est celui obtenu pour la recherche par les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Sur les cinq dernières années, cela a été une des modifications les plus importantes. Cela tient à des raisons structurelles. Le financement de la recherche sur projet a été développé, à l'échelon de la Commission européenne et du Conseil européen et de la recherche, puis à l'échelle française par l'Agence nationale de la recherche. C'est très discuté et disputé. Le financement récurrent des centres de recherche s'est stabilisé, dans certains cas a diminué, mais nos chercheurs et nos enseignants-chercheurs démontrent leur talent à la

communauté scientifique nationale et européenne et obtiennent des financements européens et nationaux de façon de plus en plus importante et ce, dans tous les domaines : en économie ; en histoire puisque l'un de vos collègues, Cher Jean-François Sirinelli, a obtenu un financement par le Conseil européen de la recherche pour un montant très important de 1,4 M€ sur trois ans ce qui, pour un projet d'histoire, est une manifestation particulièrement importante.

Du point de vue des entreprises, nous sommes très prudents pour 2012. Nous considérons que si nous pouvons maintenir le montant atteint en 2010, dont nous espérons qu'il sera pérennisé en 2011, ce sera bien. Ce n'est pas tellement la question des mécénats et des partenariats, mais celle de la taxe d'apprentissage. D'abord, de très bons esprits se posent la question de l'utilisation qui doit être faite de cet impôt qui pèse sur les entreprises et s'il ne faut pas le réorienter. François Chérèque en avait parlé lors d'un Conseil en disant : « *attention, cette ressource pourrait évoluer dans le temps* ». Ensuite, le montant de la taxe d'apprentissage disponible est très lié à l'activité des entreprises. Enfin, les universités ont bien compris que cela pouvait être une source de financement, et là où les grandes écoles comme Sciences Po étaient, pour l'essentiel, seules à solliciter les entreprises, aujourd'hui, les universités sont également présentes et de façon beaucoup plus importante. C'est mieux pour l'ensemble de l'enseignement supérieur français et de la recherche, mais plus concurrentiel en ce qui nous concerne. Quelles que soient les préoccupations que j'ai pu mentionner tout à l'heure, en 2012, nous tablons sur une capacité de levée de fonds auprès des particuliers de l'ordre de 2,3 M€. Les trois sources de financement sont : le *trust* que nous avons créé au Royaume-Uni ; les Etats-Unis ; la France.

Du côté de la formation continue, grâce à une nouvelle équipe, nous sommes assez confiant de pouvoir continuer d'augmenter le chiffre d'affaires et, surtout, de pouvoir remonter la marche. Nous tablons notamment sur une marge avant frais de structure de 17 % en 2012. Ce serait une belle réussite compte tenu de la structure du marché. En clair, comme pour tous les prestataires de services, pour obtenir des contrats, nous sommes contraints de limiter les marges. C'est la demande de nos clients.

Enfin, la réforme des droits de scolarité se poursuit. En 2012, l'ensemble des étudiants en première année de master est soumis aux droits différenciés entre le collège et le master. Hier, en Conseil de direction, j'ai présenté des résolutions ayant pour objet de n'augmenter les droits que pour les deux tranches supérieures de revenus et de droits de scolarité ; ainsi, les droits n'augmentent pas pour l'équivalent de 93 % de la population française. On a eu un débat sur la nécessité d'assurer dans le temps cette stabilité ou pas.

Voilà pour les ressources.

Du côté des dépenses, nous notons une diminution du taux d'accroissement de la masse salariale prévue pour 2012, qui devrait passer de +10 % à +7,1 ou 7,2 %, et quelques créations d'emplois. Nous devons être extraordinairement prudents sur ce terrain. Comme vous le savez, j'ai toujours défendu l'idée que nous pouvions créer des emplois et assurer le pouvoir d'achat en contrepartie du développement de nos activités. De ce point de vue, l'année 2012 devra être différente. Je le dis aux représentants des salariés, ma préoccupation sera de préserver l'emploi et le pouvoir d'achat tel qu'il a été acquis, mais il sera difficile de faire beaucoup plus, en tout cas, tant que nous ne saurons pas ce que sera l'évolution de nos sources de financement.

Dans l'augmentation, sensible, de la masse salariale que vous pouvez constater, une part s'explique de façon importante par le fait que nous avons décidé de recruter des professeurs sur des contrats à durée indéterminée, ce que nous ne faisons pas précédemment. Nous recrutons des chercheurs FNRS, mais les professeurs étaient exclusivement recrutés sur des postes d'état. Aucun poste d'état n'a été créé à Sciences Po depuis 2005 d'une part ; la diversification de notre recrutement, qui est maintenant internationale, a conduit les différents départements disciplinaires et les centres de recherche à diversifier également les statuts proposés aux professeurs que nous engageons, d'autre part. Cela participe, aussi, de l'augmentation de la masse salariale.

Les dépenses d'enseignement accompagnent les réformes de différents cursus. Au niveau du collège, à l'automne de cette année, nous avons créé l'obligation pour tous les étudiants du collège universitaire d'assurer une pratique artistique. Nous considérons que le développement de la pratique artistique fait désormais partie de l'éducation, de la scolarité. Cela a un coût relativement élevé.

Nous ressourçons les différents masters. L'an dernier, nous avons créé une école d'affaires internationales. Cela a évidemment un coût car nous cherchons à élever le niveau de qualité, le niveau d'encadrement pédagogique et administratif de ces écoles.

Nous poursuivons le développement de nos ressources documentaires et pour répondre à une question en Commission des finances, nous avons limité les dépenses de la bibliothèque pour les livres, ce qui avait inquiété sur notre capacité à le faire. J'ai assuré le directeur de la bibliothèque qu'il retrouverait le niveau qu'il souhaitait. Mais, il reste que nous focalisons sur le numérique ; aussi bien la pratique étudiante que le foisonnement des ressources numériques impliquent que c'est sur cela qu'il faut insister.

Le nombre de boursiers aussi bien que le montant total des bourses connaissent une croissance forte. Dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, une revendication ancienne de l'Unef a été adoptée par le Gouvernement, avec la création d'un dixième mois de bourse. Les étudiants ne recevaient une bourse que pendant neuf mois. Il reste que je continue de penser que le montant des bourses versées par le CROUS est insuffisant pour permettre aux étudiants de vivre. C'est pourquoi votre Conseil a accepté de verser aux boursiers du CROUS une aide correspondant à 75 % du montant de leur bourse sachant que, pour les étudiants étrangers hors Union, ils sont soumis au droit maximum, mais nous redistribuons 25 % du montant du produit sous la forme d'une bourse académique que nous avons appelée bourse Emile Boutmy. Dans sa dernière production, le *Monde de l'Education* nous considère comme étant particulièrement généreux en la matière ; cela se discute, car dans un monde idéal, il vaudrait mieux que l'ensemble des étudiants du monde payent les mêmes droits de scolarité.

Concernant l'immobilier, nous poursuivons avec détermination la politique engagée il y a cinq ans : moins de locaux, moins de sites, des lieux plus concentrés avec un coût au mètre carré moins élevé. Actuellement, nous voyons beaucoup France Domaine, qui nous a rappelé les instructions de l'Etat aux administrations : ne pas louer à plus de 450 € le m² hors taxes. Grâce à l'aide de quelques administrateurs de la FNSP, nous avons pu louer les 10 000 m² de la rue des Saints-Pères 360 € le m² toutes taxes comprises. France Domaine a été agréablement surpris de ce que nous sommes capables de faire sur cette opération. Cela donne un campus relativement resserré.

Cette année, les développements immobiliers ne concerneront que Menton et Poitiers. Et puis, il nous faudra donner de l'espace à nos nouveaux équipements et laboratoires de recherche.

Page 17, sur votre conseil, nous essayons de faire en sorte que les dépenses de fonctionnement soient durement limitées. Vous pouvez constater les efforts menés par toutes les équipes de Sciences Po -que je voudrais saluer-, pour faire face aux limitations des dépenses de fonctionnement. Nous avons encore des marges de manœuvre, notamment -je le dis à la représentation étudiante-, nous faisons pas mal de gâchis en termes d'impression des documents écrits. Je souhaite que nous mettions cette question au cœur de nos réflexions lors du semestre prochain. Plus la puissance des imprimantes est considérable, plus il est tentant d'imprimer beaucoup plus de documents, mais la bibliothèque constate un gigantesque gâchis de documents imprimés qui, parfois, ne sont même pas sortis de l'imprimante.

S'agissant des investissements, nous aurons une année moyenne/basse. En période d'incertitude, je pense qu'il est plus prudent de ne pas se lancer dans des travaux d'investissements importants.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons procéder à un tour de table, puis l'Administrateur répondra. Enfin, nous aurons huit résolutions à voter, six concernant l'Institut, une concernant la Fondation et une concernant l'OFCE.

Mlle BERBIEC.- Bonjour à tous. Je vais parler au nom de l'UNEF et, d'abord, rappeler sa position sur le système des frais d'inscription.

Nous nous prononçons contre ce concept en général. En effet, un système dégressif nous semble en contradiction radicale avec l'autonomie des étudiants pourtant défendue par l'UNEF depuis très longtemps. L'autonomie, c'est la reconnaissance à l'étudiant de la possibilité de faire ses propres choix d'orientation et non de se soumettre au principe de « qui paye décide ». Or, aujourd'hui, le financement du diplôme par les parents pose un problème car cela donne un moyen de pression aux parents de décider sur l'avenir académique de l'étudiant.

Comme vous l'avez dit, Monsieur Descoings, nous craignons la légitimation d'un désengagement du service public envers Sciences Po.

M. DESCOINGS.- Je n'ai pas dit cela Mademoiselle.

Mlle BERBIEC.- Non, mais vous avez dit qu'à l'UNEF, nous dirions que l'on fait peser de plus en plus les coûts de l'éducation sur les épaules des étudiants, étant donné que c'est une source de revenus sûre. L'Etat a promis d'augmenter les ressources qu'il allouerait à Sciences Po mais cette augmentation sera-t-elle proportionnelle à celle des étudiants inscrits dans notre établissement ?

Ensuite, il est souvent dit qu'un système dégressif permettrait aux moins fortunés de faire des études à l'IEP et qu'ils seraient attirés par un système d'aide sociale très généreux. Cependant, rappelons que le système dégressif a une limite structurelle puisque, soit on stoppe la démocratisation puisqu'il faut de toute façon des étudiants qui ont des ressources financières élevées et qui soutiennent le système en payant le maximum de frais d'inscription, soit on augmente ces frais d'inscription de manière perpétuelle. Plus on tend vers la démocratisation, moins les revenus issus des frais d'inscription seront élevés. Pour contrer cet effet pervers, il faudrait accepter une fuite en avant continue et des augmentations toujours renouvelées des frais d'inscription.

Il y a certains problèmes qui sont spécifiques à Sciences Po, comme l'augmentation des frais d'inscription qui est considérable entre le bachelor et les masters alors que les revenus n'augmentent pas. Cela opère un biais par l'argent entre le premier cycle et le master.

Nous aimerions particulièrement revenir sur la situation des étudiants étrangers hors Union européenne qui, aujourd'hui, est une des plus injustes. En effet, ces étudiants dont le foyer fiscal des parents se situe hors Union, se voient demander automatiquement les frais d'inscription de la dernière tranche, quel que soit le revenu. Il nous semble que c'est un paradoxe d'affirmer que Sciences Po a une ambition internationale forte alors que l'on pénalise automatiquement les étudiants hors Union européenne qui ne sont pas issus de familles aisées. Pourtant, en étudiant à Sciences Po, ces étudiants habitent en France et participeraient donc à l'effort de financement du service public via l'impôt et, particulièrement, via la TVA qui représente 60 % des recettes fiscales de l'Etat. Ce serait plutôt une décision arbitraire qui va à l'encontre de toute ambition de devenir un établissement d'envergure internationale qui, aujourd'hui, est une ambition forte de Sciences Po.

L'UNEF se prononce pour la linéarisation du système des frais d'inscription. En effet, si l'on se penche sur le système actuel, on observe :

☞ des effets de seuil - deux revenus quasiment similaires se retrouveront dans des tranches différentes pour quelques euros de différence ;

☞ des effets de tranche, puisque même les revenus catégorisés et regroupés dans une seule et même tranche sont différents et, les revenus les plus élevés dans une seule et même tranche paieront un pourcentage moins élevé de leurs revenus au final ;

☞ un effet de non progressivité certes en recul, mais toujours manifeste pour la dernière tranche.

Nous nous félicitons qu'enfin, depuis des années, la revendication de l'UNEF relative au gel des frais d'inscription soit prise en compte puisque l'on efface des effets vicieux du ré-haussement annuel de la courbe.

M. BACIK.- Monsieur le Président, Monsieur l'Administrateur, Mesdames, Messieurs, la Confédération étudiante reconnaît dans ce budget 2012 des avancées importantes qui sont dans la continuité de la stratégie de Sciences Po depuis plusieurs années mais nous exprimons des regrets et des craintes concernant la mise en pratique de ce budget.

D'abord, nous aimerions souligner la volonté de sécurisation du budget de Sciences Po. Depuis vingt ans, l'Etat n'a cessé de verser une dotation de fonctionnement à Sciences Po ; heureusement, la politique de Sciences Po dépend encore de la politique d'établissement décidée et menée, et non uniquement des menaces ou des incertitudes qui pèseraient sur cet IEP. Nous pensons qu'aujourd'hui, des choix importants ont des conséquences réelles et pas seulement des incertitudes. Il s'agit donc vraiment de discuter de la politique du projet de Sciences Po à long terme, comme cela a été le cas lors du vote de Sciences Po 2013.

Sur la stratégie sociale, nous nous félicitons de la hausse de 7,9 % des aides sociales qui vont aux étudiants les plus défavorisés. Le budget passe de 7 M€ à 7,6 M€. C'est une revendication forte de la Confédération étudiante pour augmenter la justice sociale.

Nous nous félicitons également du gel des frais de scolarité pour la quasi-totalité des tranches, exceptées les deux dernières, et le fait que 25 % des frais de scolarité des étudiants étrangers hors Union européenne leur soient reversés en tant qu'aide sociale ; c'est un signal fort pour continuer l'internationalisation de Sciences Po.

En même temps, nous avons de fortes incertitudes, notamment, sur la stagnation de la taxe d'apprentissage. Le lien avec les entreprises est un ferment essentiel de l'insertion professionnelle des étudiants à Sciences Po et au-delà du débat caricatural sur les frais d'inscription, il y a une vraie question : comment Sciences Po attire les étudiants internationaux et insère à la fois les étudiants internationaux mais aussi, et surtout, les étudiants français qui payent les frais de scolarité progressifs ? Selon nous, les garanties étudiantes nécessaires n'ont pas été obtenues sur l'insertion professionnelle. On assiste ainsi à une hausse de 16,9 % des ressources liées aux frais de scolarité. Ainsi, le montant issu des frais de scolarité passe de 32 à 38 M€ environ pour 2012 ; en même temps, on note une augmentation du nombre de certificats d'aptitudes managériales ce qui signifie qu'après leur master 2, des étudiants se sont réinscrits à Sciences Po pour faire des stages car, après obtention de leur diplôme, leur insertion professionnelle n'a pas été une réussite.

Nous nous interrogeons et regrettons qu'il n'y ait pas eu une stratégie plus débattue sur l'insertion professionnelle, notamment, sur le budget de Sciences Po à venir et sur la hausse de la qualité de service aux étudiants concernant l'insertion professionnelle. Nous avons bon espoir que 2012 sera l'occasion de débattre et nous avons des propositions à faire sur l'insertion professionnelle des diplômés car ce qui attire les étudiants à Sciences Po, c'est la valeur de ce diplôme. Nous aimerions montrer que c'est vraiment le centre du projet de Sciences Po, au-delà des débats caricaturaux sur les frais d'inscription.

S'agissant de ces derniers, nous nous sommes toujours battus pour plus de justice sociale. Nous demandons une linéarisation, dès le premier euro, des frais de scolarité à Sciences Po. Pour Sciences Po, supprimer les effets de seuil, notamment pour les classes moyennes supérieures serait un gage de continuité de la stratégie de justice sociale et permettrait de lisser les effets de seuil et donc une plus grande progressivité des frais selon les revenus des parents. Nous aimerions des garanties sur ces points.

J'aimerais aussi saluer la hausse du nombre de vacances étudiantes, puisque 100 000 € supplémentaires ont été alloués. C'est un effort important. Toutefois, les étudiants attendent de connaître ce que les hausses de budget vont avoir comme conséquences positives sur les conditions de leurs études, ce qui détermine aussi la valeur de leur diplôme à la sortie. Nous regrettons qu'il n'y ait pas ce fléchage.

Pour conclure, nous ne bloquerons pas ce budget, qui comporte des avancées mais nous resterons vigilants. Nous nous réservons sur la mise en pratique de ce budget.

M. FLEURET.- Je suis désolé de reprendre la parole au nom de l'UNEF mais n'étant pas toujours présents en Conseil d'administration, nous sommes d'autant plus exigeants - et de manière constructive - lors de ce débat budgétaire extrêmement important pour l'ensemble des étudiants car nous sommes les usagers de l'université donc les premiers concernés.

Je rappellerai quelques éléments de détail pour que le débat puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles.

L'UNEF n'est pas opposée au principe de justice sociale. C'est une arlésienne qui revient régulièrement. Mais nous partageons une vision différente de la justice sociale car nous pensons que plus la surface de redistribution est large, plus l'impact de cette redistribution peut être efficace.

Même si nous ne les partageons pas, nous comprenons parfaitement les initiatives prises en termes de justice sociale dans un établissement comme Sciences Po, même si nous pensons qu'elles sont structurellement limitées et qu'elles peuvent cacher des effets de seuil au niveau national dont l'ensemble des Administrateurs de la FNSP doivent tenir compte. Aujourd'hui, tous les établissements sélectifs de l'enseignement supérieur pourraient voir la proportion de leurs boursiers augmenter mais, pour autant, la démocratisation pourrait être en berne ; c'est ce que nous observons au niveau national depuis quelque temps avec, ces dernières années, un recul de 9 points des enfants issus des catégories les plus modestes dans l'enseignement supérieur.

Effet de seuil notamment, car il faut bien savoir ce que recouvre le terme « étudiant boursier » ? Cela n'est pas toujours un étudiant qui vient des milieux les plus défavorisés. Cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas être boursier, bien au contraire, mais sociologiquement, si l'on veut étudier avec honnêteté la configuration de la population étudiante, il faut prendre en compte différents critères : le critère de bourses, le critère d'origine sociale mesuré par la CPS dans la classification de l'INSEE ; on pourrait prendre aussi le niveau de diplôme des parents, etc. Nous pensons extrêmement important de regarder la démocratisation à travers le bon échelon.

Quelques illustrations pour bien comprendre pourquoi les frais d'inscription peuvent structurellement limiter la démocratisation de l'enseignement supérieur même si, pour le moment, à Sciences Po, nous n'en sommes pas à ce stade et que nous saluons toute la volonté politique de la direction de l'IEP et de la FNSP pour changer l'image d'une institution qui prévalait jusqu'alors.

Dans les dernières études dont nous disposons sur la situation sociale des étudiants en France, si nous excluons les revenus issus du travail étudiant de l'analyse sociologique des étudiants, on constaterait que 54 % des étudiants seraient confrontés à une situation de pauvreté chronique. Il faut prendre en compte la situation de la dépendance de fait qui existe chez eux même si, juridiquement et fiscalement, elle n'existe pas réellement puisque, comme vous le savez, il faut gagner 80 % du SMIC pour être considéré fiscalement indépendant de ses parents.

Pour autant, les étudiants sont déjà indépendants dans une large majorité au niveau national. Si Sciences Po continue dans une voie de justice sociale afin de diversifier le profil de ses étudiants, il faut s'attendre à des difficultés majeures auxquelles un certain nombre d'étudiants seront réellement confrontés - et pas seulement des cas ponctuels ou minoritaires - pour payer leurs frais d'inscription en fonction des revenus de leurs parents car ce n'est pas la réalité sociologique à laquelle ils sont confrontés même si, juridiquement et fiscalement, ils dépendront du foyer fiscal de leurs parents.

Aujourd'hui, si nous entendons bien que les frais d'inscription peuvent être considérés comme la base la plus stable du budget de l'établissement, nous ne pensons pas qu'à terme, elle le sera réellement, pour cette raison, mais aussi, pour des raisons socioéconomiques évidentes. En effet, nous ne pensons pas que le système de financement de l'enseignement supérieur basé sur un endettement individuel des étudiants soit réellement le plus efficace. Des comparaisons internationales montrent que si cette dynamique a pu être la norme

au niveau international, elle ne l'est plus ou elle l'est moins, ce système étant remis en cause dans un certain nombre de pays, y compris lorsque leur situation économique est moins gênante que celle que l'on connaît aujourd'hui en France. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut avoir ce débat et ne pas se laisser aveugler par les différents éléments de contexte qui peuvent s'imposer à nous.

Enfin, concernant les étudiants étrangers hors Union européenne, nous comprenons parfaitement les difficultés qui peuvent être celles des équipes de la Direction, notamment administratives, pour étudier chaque cas. Nous comprenons bien également les biais sociaux qui existent à l'arrivée d'étudiants étrangers, notamment issus de certains pays où la massification de l'enseignement supérieur n'a pas eu lieu. Nous comprenons qu'ils puissent être majoritairement issus des milieux les plus favorisés ; pour autant, nous pensons qu'il faudrait inclure de plus en plus de pays dans la règle commune du calcul des frais de scolarité. Même si l'UNEF est opposée au système des frais d'inscription tel que pratiqué à Sciences Po, nous ne nous interdisons aucune avancée, car nous sommes aussi exigeants que possible. Nous souhaitons que plus de pays puissent être intégrés dans la règle commune car même si on vient d'un milieu extrêmement favorisé - notamment de certains pays en voie de développement - les montants de frais d'inscription demandés à Sciences Po sont problématiques dans une optique internationale car des salaires médians même de cadres supérieurs n'excèdent pas 1 500 € par mois ; payer des frais d'inscription qui représentent 50 %, ou même plus, des revenus annuels de la famille, c'est tout simplement une limitation naturelle que Sciences Po se donne à sa dimension internationale, notamment envers les pays émergents.

Enfin, je conclurai par un exemple qui m'est cher. Je rappelle aux membres présents qu'un certain nombre de pays qui ont fait reposer le financement sur des frais d'inscription extrêmement importants, ce qui a conduit à un endettement important de la population notamment des jeunes pour financer leurs études, voient ce système remis en cause par les étudiants et l'ensemble de la population. Au Chili, alors que le système repose sur l'endettement individuel des étudiants - même si ça n'est pas du tout la configuration de Sciences Po car les frais n'y sont pas progressifs - on observe que ce système n'est pas pérenne. Il faut donc réfléchir à la vision que nous donnons à la communauté politique, au sens large du thème, au niveau national comme européen. Aucun débat politique, quand bien même il pourrait être un peu théorique, n'est mauvais ou caricatural pour la démocratie, à l'heure où la crise nous oblige à reconsidérer l'ensemble des structures sur lesquelles nous faisons reposer notre société. Merci de votre attention.

M. SCHWEITZER.- Je ferai trois remarques.

Première remarque, je trouve que c'est un très bon budget et je le voterai avec plaisir. Dans une conjoncture généralement tristounette, c'est un budget très dynamique, même si je reconnais que la sagesse fait proposer à Richard Descoings de mettre en partie en réserve les crédits qui sont là.

Parallèlement, je dis ma conviction que la croissance de nos ressources propres a sans doute eu un effet dynamique sur la croissance des apports de l'Etat. Je suis absolument convaincu qu'il n'y a pas eu d'effet de substitution mais, au contraire, un effet d'entraînement de l'apport de l'Etat par l'effort que nous avons fait pour accroître nos ressources.

Deuxième remarque, je suis un peu plus inquiet sur le moyen terme. Autant ce budget 2012 est merveilleux, autant je ne suis pas entièrement rassuré sur le fait que l'au-delà aille dans le même sens. A titre d'information, cela m'intéresserait de savoir que seraient nos ressources propres si la structure des familles de nos étudiants reflétait la structure française, que ce soit en termes de ressources ou en termes de bourses. En d'autres termes, pour Sciences Po, du point de vue budgétaire, y a-t-il un risque à une démocratisation complète ?

Troisième remarque, je suis très sensible au fait que le continent africain se développe rapidement et est un continent d'avenir. J'avais comme camarade de conférence à Sciences Po, Alpha Condé, l'actuel Président de la Guinée. Vis-à-vis de ce continent particulier, comment gérons-nous nos règles en matière de

droits d'inscription et de bourses, étant observé que, contrairement à des étudiants de l'Union européenne, ces étudiants n'ont pas la possibilité de compléter, le plus souvent, leurs ressources par des ressources propres acquises par le travail en France ?

M. FITOUSSI.- Je ferai deux séries de remarques et aurai une demande d'information.

La première remarque me ramène aux négociations que j'avais eues avec les organisations étudiantes, notamment de l'Unef, au moment de la mise en place du système des droits d'inscription. Nous nous étions accordés sur un principe, réduire les inégalités. Evidemment, ce que fait Sciences Po en ce domaine, ne peut être que partiel dans la globalité des problèmes de la France. Sciences Po ne peut pas régler à lui seul le problème des inégalités mais seulement apporter une contribution à sa solution.

Par ailleurs, à l'époque, il y avait comme une conscience aiguë de ce que la redistribution ne s'effectuait pas seulement par les recettes mais surtout, par les dépenses, dans la mesure où le surcroît de recettes du nouveau système permettait d'avoir de meilleures bibliothèques, de meilleures salles d'informatique, il aidait davantage les étudiants les moins favorisés. Lorsque l'on prend en compte l'ensemble de ces éléments, on s'aperçoit que la redistribution effectuée par Sciences Po est singulièrement plus forte qu'on ne le croit.

La seconde remarque est relative à ce qu'il adviendrait si la démocratisation réussissait vraiment, c'est-à-dire si la structure sociale des étudiants de Sciences Po venait à refléter celle de la France. Eh bien, le pari que nous avons fait alors, c'est que l'Etat ne pourrait qu'accroître sa subvention, tant il serait remarquable qu'un établissement d'exception ait un recrutement social qui soit à l'image de la société française. L'objectif que nous avons collectivement était d'aller dans cette direction car, à moins d'une contradiction interne à la parole publique - vous me direz, il y en a de nombreuses ! - il nous semblait qu'un tel pari ne pouvait être que gagnant. En tout cas, il valait d'être tenté.

Une demande d'information enfin. À la rubrique « locaux », page 18, je m'interroge sur le poste « entretien et maintenance » ; s'applique-t-il à l'ensemble des locaux de Sciences Po, y compris ceux qu'il possède en propre, ou seulement aux locaux loués ? Car dans ce dernier cas, ce poste représenterait un tiers des loyers, ce qui serait considérable.

Je joins ma voix à celle de Louis Schweitzer et je voterai avec plaisir ce budget.

M. CHEREQUE.- Dans ce débat, qui me passionne, sur la démocratisation de Sciences Po et l'accès de la société aux études de façon plus homogène, je suis intéressé par la discussion autour de « Et si la démarche de Sciences Po allait jusqu'au bout ? ». C'est oublier un élément essentiel : la raison pour laquelle il y a un problème d'accès aux études supérieures hors Sciences Po est largement plus vaste que le problème des frais de scolarité. C'est oublier que le système d'accès aux études universitaires dans notre pays est injuste, et qu'il l'est autant hors Sciences Po qu'à Sciences Po. On ne peut pas régler ce problème, qui est le problème global de la formation universitaire ou supérieure dans notre pays. Le nombre d'enfants d'ouvriers ou d'employés dans la formation universitaire est inversement proportionnel à ce qu'ils représentent dans la société, au-delà des problèmes de frais d'inscription, y compris pour les formations universitaires sans frais de scolarité.

Par ailleurs, je trouve que l'UNEF a amélioré ses arguments d'une année sur l'autre - cela devient de plus en plus passionnant ! - sauf que vous oubliez un élément essentiel dans le débat : la fiscalité. La fiscalité est une redistribution à l'envers ; plus vous avez de revenus familiaux, plus la fiscalité vous apporte des avantages en fonction du nombre d'enfants que vous avez. Si vous n'avez pas, au minimum, un système de frais d'inscription qui redistribue dans l'autre sens - ce que vous demandez est l'inverse de ce que je pense être socialement juste - soit un étudiant est dans une situation de rupture familiale donc potentiellement, ses parents ne bénéficient pas de la fiscalité - injuste, selon moi - en fonction du nombre d'enfants et alors, il bénéficie de la redistribution ; soit il est toujours à charge de ses parents et alors, c'est le système du quotient familial qu'il faut remettre en cause au profit d'un système forfaitaire par enfant et non pas de quotient familial qui profite aux plus hauts revenus.

Je suis très clair sur ce sujet, je revendique un système au forfait sur la fiscalité par enfant mais tant que l'on aura ce système, je soutiendrai le système progressif des frais d'inscription. Cela me semble un élément de justice sociale et j'aimerais qu'une fois, les syndicats étudiants dans leur globalité soutiennent cet élément de justice sociale.

Mme BELDIMAN-MOORE.- Je vous remercie, Monsieur Descoings, de pérenniser le budget des ressources imprimées à la bibliothèque tout en faisant porter l'essentiel de l'effort budgétaire sur ces ressources.

J'attire simplement votre attention sur le fait que cet effort, eu égard aux prix du marché et à l'offre, ne fait que nous maintenir au niveau actuel mais ne nous permet pas de faire le saut qualitatif et quantitatif que la diversification de la recherche à Sciences Po nécessite et, surtout, que les ambitions de notre recherche nécessitent encore plus. Il est évident que c'est difficile dans la conjoncture actuelle ; simplement, ce saut qualitatif et quantitatif reste encore à faire.

M. le PRÉSIDENT.- Je donne la parole à M. Pébereau qui intervient comme Administrateur et comme Président du Conseil de direction de l'IEP.

M. PEBEREAU.- J'interviendrai en tant que président du conseil de direction à la fin de mon intervention.

En ce qui me concerne, je me félicite également que notre institution ait la capacité d'avoir un budget en augmentation d'un tel pourcentage dans la période actuelle. Nous sommes vraiment des privilégiés, dans un contexte de crise assez grave, me semble-t-il.

Comme Louis Schweitzer, il me semble que les problèmes qui risquent de se poser à nous à l'avenir doivent d'ores et déjà être pris en compte. Il est sage que vous ayez eu, dès maintenant, la prudence de mettre en réserve une partie des dépenses pour pouvoir, en cas de besoin, revenir à un taux de croissance plus modeste dès 2012. Je pense que, de toute façon, il va falloir infléchir l'évolution des courbes pour les années suivantes.

Pourquoi ai-je ce sentiment ?

Parce que nous risquons des problèmes de recettes du fait de l'évolution de notre environnement. D'abord, en ce qui concerne les finances publiques, il est à peu près certain que la progression des dépenses publiques sera très faible au cours des prochaines années. Indépendamment de tout problème de l'euro ou de l'Europe, nous sommes confrontés à une réalité : désormais, les prêteurs considèrent les collectivités publiques, y compris les Etats, comme des emprunteurs de droit commun. Ils leur prêtent donc pour autant qu'ils aient confiance en leur capacité de remboursement, et avec un taux d'intérêt qui dépend du jugement porté sur cette capacité. Ils considèrent aujourd'hui que les niveaux d'endettement public auxquels nous sommes parvenus - dont certains économistes disaient qu'ils n'avaient aucune importance - sont très élevés, voire trop élevés ; et ils s'en inquiètent. D'autres pays avancés sont dans la même situation, d'ailleurs. Notre problème avec les investisseurs n'est pas limité au déficit à financer. Il concerne le stock de la dette dont il faut renouveler le financement. Il s'agit de trouver non pas une centaine de milliards d'euros par an mais 250 milliards d'euros par an.

La maîtrise de la dépense publique qui sera indispensable pour rassurer les investisseurs ne concerne pas seulement l'Etat mais l'ensemble des collectivités publiques, en France comme dans les autres pays européens ou dans les autres pays avancés puisque c'est la dette globale des collectivités publiques qui fait l'objet d'un suivi. De ce fait, ce sont les concours que nous accordent non seulement l'Etat mais aussi les collectivités locales qui risquent d'être affectés.

En ce qui concerne nos recettes de taxe d'apprentissage, il me semble qu'elles risquent d'être affectées par la concurrence des autres utilisateurs possible de cette taxe. D'abord, les autres établissements d'enseignement supérieur que sont les universités, y compris celles qui étaient les moins portées au dialogue avec les entreprises et qui se sont mises à solliciter celles-ci. Et puis surtout, en amont, le développement de

l'information en alternance des jeunes qui sortent aujourd'hui de l'appareil éducatif sans maîtriser le socle commun de connaissances prévu par le législateur ; ou surtout, ce qui est pire sans disposer des compétences minimales nécessaires pour comprendre un texte écrit ou pratiquer les opérations arithmétiques élémentaires. D'après les enquêtes de l'OCDE, il y aurait 140 000 ou 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans disposer de cette formation élémentaire indispensable. Il serait logique que ce problème soit traité par priorité car il est certainement l'une des causes essentielles du chômage des jeunes. Tôt ou tard, une bonne partie de la taxe d'apprentissage des entreprises devra lui être versée.

Une troisième ressource risque d'être affectée par les évolutions en cours : les dons. Je ne suis pas sûr en effet qu'il y ait aujourd'hui, en France, un consensus sur la fiscalité des dons. C'est en effet un sujet qui fait l'objet d'un débat chaque fois que l'on s'interroge sur le poids et le bien fondé des niches fiscales. Compte tenu du niveau des prélèvements obligatoires dans notre pays, qui est très supérieur à celui des autres grands pays avancés, et sans commune mesure avec celui des Etats-Unis, l'évolution des dons dépendra de leur traitement fiscal dans les prochaines années. Ceci vaut naturellement pour les dons en provenance des résidents français. Il va de soi que la partie en provenance de l'étranger, que Sciences Po a eu la sagesse de rechercher, n'est pas concernée par cette remarque.

Cette analyse me conduit à la conclusion que nous devons mettre sous contrôle les dépenses. Les dépenses de fonctionnement bien sûr, comme Richard Descoings propose de commencer à le faire avec la possibilité de réduction de notre budget en cas de besoin. Et aussi, les dépenses d'investissement qui ont énormément progressées ces dernières années avec l'acquisition d'immeubles, et qui nous ont conduits à nous endetter beaucoup. Il est indispensable de faire une pause en matière de dépenses.

J'ajouterai un mot, également personnel, sur notre quatrième catégorie de recettes : les droits de scolarité. L'idée d'étude suggérée par Louis Schweitzer concernant la situation dans laquelle la population des étudiants de Sciences Po aurait des familles correspondant à la structure socioéconomique de notre pays me semble relever de la science-fiction.

M. SCHWEITZER. - ...c'est un genre que tu aimes !

M. PEBEREAU. - Absolument, et dont je connais les limites ! Je pense que la répartition de nos étudiants par catégories socioprofessionnelles de leurs parents est quelque peu affectée par la statistique que je donnais, à savoir que 20 % des enfants n'ont aujourd'hui, ni de près, ni de loin, la moindre chance d'accéder à des études supérieures. Or, la probabilité que les familles de ces 20 % d'enfants appartiennent à des catégories socioprofessionnelles dites favorisées me semble quasi nulle. Il y a là un biais qui est introduit, non pas par Sciences Po, mais par le système d'éducation nationale en amont de l'enseignement supérieur. Je pense pour ma part qu'il n'est pas utile, et qu'il est même dangereux de fonder une étude sur des hypothèses totalement irréalistes ; parce qu'elle sèmerait le trouble dans l'esprit des lecteurs. Si l'on souhaite faire une étude, il faut la fonder sur la composition socioprofessionnelle des familles des étudiants de l'enseignement supérieur. Elle permettrait de répondre à la question posée par certains des représentants des étudiants sur les évolutions relatives des droits de scolarité payés par les étudiants étrangers et les exonérations de droit accordées aux jeunes européens issus de familles défavorisées.

Je crois pour ma part que le système des droits d'études progressifs, en fonction de la situation financière des familles, tel que nous le pratiquons, va dans son principe dans le sens de l'équité. Il reste à mon avis des marges de progression, compte tenu des droits de scolarité que les familles aisées acceptent de payer pour leurs enfants dans certaines écoles de commerce en France et, a fortiori, dans certains établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

Je terminerai en disant un mot comme président du conseil de direction. Le débat de ce conseil a été très comparable à celui que nous avons aujourd'hui. Les points de vue exprimés n'ont pas été différents du côté des représentants des étudiants d'une part, et des autres membres du conseil, d'autre part. Le budget a été

voté. Les corrections à apporter aux différents droits d'entrée à Sciences Po ont été votées à une large majorité avec, selon les cas, des abstentions ou des votes contre de la part des représentants des étudiants.

M. le PRÉSIDENT.- J'ajouterai une remarque faite par un membre représentant les maîtres de conférences signalant que la rémunération des maîtres de conférences de Sciences Po n'avait pas augmenté depuis 1993.

M. DESCOINGS.- Je remercie les membres de notre Conseil pour leur participation au débat que nous avons sur le budget de Sciences Po et pour avoir montré à travers celui-ci que nous posons des questions d'ampleur nationale. Comme les uns et les autres l'avez dit, nous ne pouvons pas régler ces enjeux nationaux et ces questions nationales depuis Sciences Po et, à la fois, je comprends l'inquiétude -ou le souhait !- qu'il pourrait y avoir à ce que ce qui se fait à Sciences Po puisse inspirer...

Un élément du débat actuel qui, je crois, n'a pas été mentionné. Pour le *think tank* Terra Nova, Yves Lichtenberger, l'ancien président de Marne-la-Vallée et ancien président du PRES Paris Est, dans une série de propositions, en a fait de très précises sur l'augmentation des droits d'inscription à l'université, aussi bien en licence qu'en master, et en reprenant des arguments qui ne m'ont pas paru extraordinairement éloignés de ceux que nous avons pu avoir dans cette enceinte. Tout naturellement, cette proposition fait débat à gauche. Nous ne savons pas encore si le candidat François Hollande reprendra ou pas à son compte cette proposition. Ce que nous savons, c'est qu'il y a déjà des débats organisés et que l'Unef, à l'échelon national, a déjà eu l'occasion d'exprimer sa rétivité par rapport à cette position.

Deuxième élément, on peut faire une étude, mais alors, il faudrait partir de la suggestion de Louis Schweitzer pour la rapprocher de celle de Michel Pébereau, en prenant la réalité, à savoir les bacheliers de la voie générale. Il faut sortir de l'assiette : les jeunes qui n'ont aucune chance d'aller jusqu'au bac -ils sont 30 % en 2011- ; les bacheliers professionnels -sauf à dire que, dans les voies d'accès à Sciences Po, vous souhaitez que nous nous greffions sur la voie professionnelle et, sans doute, l'essentiel de la voie technologique. Il faudrait donc prendre les jeunes qui vont jusqu'au bac dans la voie générale. Alors, l'objectif de Louis Schweitzer qui serait de dire si, à Sciences Po, nous avons la reproduction de l'organisation sociologique de cet échantillon » on pourrait mesurer ce que serait le risque de la démocratisation complète...

M. SCHWEITZER.- ...je n'aime pas le terme « risque de démocratisation » mais on l'emploie en termes économiques !

M. DUHAMEL.- La chance de la démocratisation est-elle un risque pour les recettes ? (*sourires*)

M. PEBEREAU.- Il faut tenir compte aussi de la chance de l'internationalisation.

M. SCHWEITZER.- C'est un autre sujet.

M. PEBEREAU.- C'est aussi un sujet de recettes, en sens inverse.

M. DESCOINGS.- Ayant dit cela, je ne peux que revenir sur les propos de François Chérèque, car c'est la principale mesure à prendre en termes de justice sociale. J'attends le Gouvernement qui se penchera sur la suppression du quotient familial, mais je ne suis pas sûr que ce soit encore dans les propositions socialistes, pour le moment !

Par ailleurs, c'est vrai, nous avons des désaccords de point de vue au sens propre du terme. Il peut y avoir une question de l'autonomie des étudiants, absolument, mais pour ma part, je pense que cette question de l'autonomie réelle, et généralement difficile de nos étudiants, doit se traiter au cas par cas. C'est la raison pour laquelle nous avons une commission qui évalue, au cas par cas, la situation personnelle d'un jeune vis-à-vis de sa famille. Il peut arriver que, même dans une famille aux revenus élevés, il n'y ait pas de volonté des parents d'aider leurs enfants, en tout cas au niveau de dépenses indiqué. C'est pourquoi cette commission peut modifier les droits de scolarité.

M. le PRÉSIDENT.- C'est une obligation du droit civil.

M. DESCOINGS.- Il y a des parents qui ne la respectent pas, ou de façon restrictive.

S'agissant des étudiants hors Union européenne, là aussi, j'ai un point de vue un peu différent des autres. Si on se met, non pas à notre place et avec notre culture française, mais à la place de beaucoup d'étudiants qui n'ont pas notre culture française de la gratuité de l'enseignement supérieur, une des possibilités de se montrer plus attractif est d'avoir des droits plus élevés. Pardonnez-moi de le dire aussi crûment. Cela heurte notre sensibilité, mais la réalité est celle-là.

Cela étant, ça n'est pas ma proposition ; simplement, d'année en année, je constate que le nombre de candidats non européens à l'entrée à Sciences Po augmente. Donc pour le moment, nous n'avons pas de phénomène d'attrition du nombre de ces candidatures à raison du montant de nos droits.

Sur l'Afrique, comment gérons-nous la question des droits des bourses, etc. ? Cette année, nous avons créé un premier cycle dédié au droit africain, comme nous l'avons fait sur plusieurs campus, précédemment, pour d'autres sujets. Nous avons réuni une commission de réflexion, comme nous le faisons toujours, que Lionel Zinsou a présidée. Nous avons pris plusieurs partis.

D'abord, traiter l'Afrique comme un continent tout entier, ce qui a valu quelques heures de discussion, car la simple question de la définition de l'Afrique, entre spécialistes, n'a pas été quelque chose de simple !

Ensuite, nous nous sommes beaucoup interrogés sur la question du *brain drain*, c'est-à-dire comment apporter une contribution à l'éducation supérieure de jeunes qui, soit ne la trouvent pas sur place, soit, comme tous les jeunes du monde, voudraient la trouver ailleurs car il n'y a pas de raison que les jeunes Africains n'aient pas envie d'aller aux Etats-Unis, en Europe ou en Chine sachant que, pour beaucoup de pays en Afrique, l'inquiétude est que leurs jeunes les mieux formés ne participent pas au développement de leur pays ?

En fonction de cette préoccupation, il a été proposé -et adopté- que la troisième année à l'étranger se fasse, aussi bien pour les étudiants non africains que pour les étudiants africains, en entreprise et en Afrique. Autrement dit, montrer en quoi il est possible de travailler pour une rémunération qui, compte tenu du pouvoir d'achat de l'Etat considéré, est tout à fait possible, et de donner ce sentiment que l'on peut revenir et que, pour des jeunes Européens ou des jeunes Américains, que l'on peut aller faire sa vie professionnelle en Afrique.

Enfin, nous avons lancé une campagne de levée de fonds spécifiques pour financer les bourses des étudiants africains -Lionel Zinsou ayant donné à titre personnel l'exemple- car il faut prévoir un nombre de boursiers et un montant de bourses beaucoup plus élevé si on ne veut pas avoir seulement les enfants de celles et ceux qui ont des revenus exceptionnels. Nous avons déjà 60 étudiants.

Pour répondre à Jean-Paul Fitoussi -et merci d'avoir rappelé les principales conclusions de la commission qu'il avait présidée et qui a permis le lancement de ce système de droits de scolarité- le poste « entretien et maintenance » concerne l'ensemble des locaux de Sciences Po. Vous avez raison, il faut le dire. Vous y trouvez les travaux non amortis -d'un montant faible que nous n'amortissons pas-, également tout ce qui est sécurité et qui pèse pour un demi million d'euros, de même que le ménage de l'ensemble des locaux de Sciences Po et campus en France.

Vous avez rappelé, Madame Beldiman-Moore, que le saut numérique n'était pas encore financé à Sciences Po. Plusieurs d'entre vous ont dit "*après 2012, que va-t-il se passer, même si ce budget a été mis en œuvre ?*"

Si nous, les équipes, nous nous battons tant pour faire réussir notre proposition d'initiative d'excellence c'est parce que, outre la beauté du projet lui-même, la seule possibilité d'accroître dans les cinq ou dix ans qui viennent le financement public, c'est d'être parmi les tout meilleurs, considérés comme tels par les universitaires venant du monde entier et conseillant à l'Etat, en France, d'investir dans ces universités-là, avec des sommes qui ne sont pas totalement dérisoires. On parle de 800 000 à 1 million d'euros par an de dotations pour les laboratoires de recherche et équipements scientifiques déjà choisis.

Si l'équipe d'universités et les grands établissements dont je dirige le projet gagnaient, le montant des intérêts du futur *Endowment*, qui serait transféré à cette nouvelle université serait de l'ordre de 35 M€. C'est à peu près la seule possibilité d'augmenter la dépense publique. Il est très peu probable que les financements récurrents sur le budget de l'Etat puissent augmenter. En même temps, cela peut se traduire par une élévation de la qualité et de la visibilité de Sciences Po sur la scène internationale. Nous aurions les deux effets bénéfiques en cas de réussite.

Je partagerais avec vous le même type d'inquiétude si j'arrivais avec un mauvais résultat en février prochain. Je m'accroche à mon optimisme raisonné et actuel ! Mais, c'est vrai, c'est un sujet de moyen et long terme et non pas un sujet conjoncturel pour 2012. À travers l'IDEX, nous trouverions assurément les moyens transversaux de faire ce saut numérique, car dans le projet que nous avons déposé, il y a pour l'ensemble des universités des plateformes scientifiques et technologiques d'un très haut niveau, avec des financements associés.

Enfin, j'ai bien entendu les propos que chacun des élus étudiants ont prononcé et ai tenté d'y répondre.

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons procéder au vote des huit résolutions. Les six premières concernent l'Institut et se font donc avec la participation des représentants étudiants.

Résolution n° 1

M. le PRÉSIDENT.- Cette résolution a été votée par 13 voix pour et 8 abstentions au conseil de direction de l'IEP.

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, décide de fixer les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013** des formations menant aux diplômes propres à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013)	
Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris ⁽¹⁾ Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°1 Tableau n°2
Auditeurs libres (semestre)	Demi-tarif sur Tableau n°2
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

(1) sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes

1- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement			
	Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
	Résidence fiscale hors Union européenne	na	6 300
fiscale Union	129 000 et plus	43 000 et plus	6 300
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	5 300
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	4 680

	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	3 780
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	2 880
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999	1 980
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0

2- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal				
Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement				
	Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité Collège universitaire en €	Droits de scolarité Master en €
	Résidence fiscale hors Union européenne	na	9 800	13 500
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus	9 800	13 500
	129 000 - 199 999	43 000 - 66 333	7 900	11 400
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 400	9 500
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 300	8 000
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 240	6 440
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 180	4 760
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 100	3 300
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 980	2 660
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100	1 840
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540	920
	jusqu'à 36 999	0 - 12 333	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0	0

Pour l'année 2012-2013, seuls les deux montants des droits correspondant aux tranches supérieures de tous les barèmes ont été réévalués. Tous les autres montants sont restés identiques aux montants de l'année 2011-2012.

».

M. le PRÉSIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des personnes présentes ou représentées portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013 par 28 voix pour et 4 abstentions (3 voix UNEF et 1 voix Confédération étudiante- Cé).

Résolution n° 2

M. le PRÉSIDENT.- Cette résolution a été votée par 16 voix pour et 5 abstentions au conseil de direction de l'IEP.

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, décide de fixer les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013** des formations de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris de préparation aux concours administratifs aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013)	
Formations de l'IEP de Paris de préparation aux concours administratifs Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°3 Tableau n°4
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

3- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	6 300
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

4- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	9 800
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus
	129 000 - 199 999	43 000 - 66 333
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999

58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 100
54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 980
48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540
jusqu'à 36 999	0 - 12 333	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

Pour l'année 2012-2013, seuls les deux montants des droits correspondant aux tranches supérieures de tous les barèmes ont été réévalués. Tous les autres montants sont restés identiques aux montants de l'année 2011-2012.

».

M. le PRÉSIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des personnes présentes ou représentées portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013 des formations de l'IEP de Paris de préparation aux concours administratifs par 28 voix pour et 4 abstentions (3 voix UNEF et 1 voix Confédération étudiante – Cé).

Résolution n° 3

M. le PRÉSIDENT.- Cette résolution a été votée à l'unanimité par le conseil de direction de l'IEP.

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants, pour les procédures de l'année **2013**, les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris :

- exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur)
- inscription aux procédures d'entrée nationales **140 €**
- inscription aux procédures d'entrée internationales **90 €**

».

M. le PRÉSIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des personnes présentes ou représentées portant sur les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'IEP de Paris pour l'année 2013 par 29 voix pour et 3 abstentions (UNEF).

Résolution n° 4

M. le PRÉSIDENT.- Cette résolution a été votée à l'unanimité par le conseil de direction de l'IEP.

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante : Cycles diplômants**,

Promotion des étudiants entrant en 2013 : tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle

Finance d'entreprise et marché de capitaux	19 200 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	19 200 €
Gestion et politiques de santé	17 100 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	17 100 €
Gestion publique	17 100 €
Sociologie de l'association et action dirigeante ⁽¹⁾	16 200 €
Management des médias	17 100 €
Gestion et politiques du handicap	17 400 €
Ressources humaines	19 200 €
Trajectoires dirigeants	25 600 €
Action stratégique et développement international	28 000 €
Communication	23 400 €
European sport governance ⁽¹⁾	-
Option coaching	5 400 €
Option tutorat anglais	2 700 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

Cycles diplômants

Promotion des étudiants entrant en 2012 : Tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle	Tarifs votés le 14/12/2010	Tarifs révisés (inscrits au catalogue 2012)
Finance d'entreprise et marché de capitaux	18 200 €	18 600 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	18 200 €	18 600 €
Gestion et politiques de santé	16 200 €	16 600 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	16 200 €	16 600 €
Gestion publique	16 200 €	16 600 €
Sociologie de l'association et action dirigeante ⁽¹⁾	16 200 €	-
Management des médias	16 200 €	16 600 €
Gestion et politiques du handicap	16 200 €	16 900 €
Ressources humaines	18 200 €	18 600 €
Trajectoires dirigeants	24 900 €	24 900 €
Energy and global policies	25 800 €	Arrêté

Action stratégique et développement international	28 800 €	Non programmé
Décisions stratégiques	35 000 €	Arrêté
Communication	18 200 €	22 700 €
Management avancé	18 200 €	Non créé
European sport governance ⁽¹⁾	-	16 000 €
Option coaching	3 000 €	5 200 €
Option tutorat anglais	2 800 €	2 650 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

Année universitaire 2012-2013 : tarifs annuels	Tarifs
Master of Public Affairs (MPA)	24 500 €
Master in Development Practice (MDP)	19 000 €
Master in Financial regulation	19 000 €
Master d'Expérimentation en Arts et Politique (MEAP)	15 000 €

».

M. le PRÉSIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées cette résolution portant sur les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'IEP de Paris inscrits en formation continue diplômante.

Résolution n° 5

M. le PRÉSIDENT.- Cette résolution a été votée à l'unanimité par le conseil de direction de l'IEP.

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants, pour **l'année universitaire 2012-2013**, les taux annuels des services de la bibliothèque pour les **usagers extérieurs** à la FNSP et à l'IEP de Paris :

Cartes de bibliothèque (Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)		
Abonnés "1 semaine"	1 semaine	13 € ⁽¹⁾
Abonnés "étudiants"	1 mois	35 €
	3 mois	60 €
	6 mois	90 €
	1 an	115 €
Abonnés	1 mois	40 €

« enseignants / chercheurs »	3 mois	75 €
	6 mois	120 €
	1 an	180 €
Carte collective	1 an	350 €
Duplicata		18 €

⁽¹⁾ 1/2 tarif pour un renouvellement dans l'année

».

M. le PRÉSIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées cette résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à la FNSP et à l'IEP de Paris pour l'année universitaire 2012-2013.

Résolution n° 6

M. le PRÉSIDENT.- Cette résolution a été votée par 14 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions au conseil de direction de l'IEP.

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, approuve **la proposition de budget 2012 de l'Institut d'Études Politiques de Paris** présentée par l'Administrateur de la Fondation ».

M. le PRÉSIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration a adopté à la majorité des personnes présentes ou représentées la proposition de budget 2012 de l'Institut d'études politiques de Paris par 28 voix pour, 3 voix contre (UNEF) et 1 abstention (Confédération étudiante – Cé).

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons aux résolutions auxquelles ne participent plus nos collègues étudiants.

Résolution n° 7

« Le Conseil d'administration approuve **la proposition de budget 2012 de la FNSP** présentée par l'Administrateur de la Fondation ».

M. le PRÉSIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées la proposition de budget 2012 de la FNSP.

Résolution n° 8

« Le Conseil d'administration approuve la proposition de budget 2012 de l'OFCE présentée par l'Administrateur de la Fondation ».

M. le PRÉSIDENT.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées la proposition de budget 2012 de l'OFCE.

M. le PRÉSIDENT.- Serge Hurtig voudrait dire un mot concernant un problème budgétaire annexe.

M. HURTIG.- Un document vous a été distribué sur les comptes réciproques Fondation/Association internationale de science politique pour 2010. En vertu d'une convention signée il y a dix ans, l'Association internationale de science politique a fait, en 2010, don à la bibliothèque de 700 revues de science politique qui, d'après la lettre très aimable, de M. Cavallier, contribuent fortement à accroître le potentiel documentaire de la bibliothèque en matière de science politique.

Les comptes réciproques montrent que, cette année comme les autres années, la contribution nette de l'Association internationale à la Fondation a été de près de 100 000 €. La valeur des revues transmises à la bibliothèque a été de 239.000 €. En échange, 75 000 € ont été versés par la Fondation à l'Association internationale de science politique et les frais pour les locaux et les charges ont été de 67 300 €. La contribution nette de l'AISP est donc bien de près de 100 000 €. Le document indique également que, sur les dix ans pour lesquels les comptes sont tenus - pendant les cinquante années précédentes, on ne tenait pas de compte - le total représente plus de un million d'euros. C'est peu de chose, sans doute, par rapport au budget de la Fondation, surtout sur dix ans mais ce n'est pas négligeable.

Le Président de l'Association internationale, Leonardo Morlino, professeur à l'université LUISS de Rome, qui a été à plusieurs reprises professeur invité à l'IEP et qui connaît donc bien Sciences Po, m'a demandé de faire part au Président, à l'Administrateur et au Conseil de la Fondation, de la satisfaction et de la gratitude de l'Association internationale que cet accord fonctionne bien. Il m'a aussi demandé de dire que les liens entre l'Association internationale et Sciences Po avaient été manifestés cette année de manière spectaculaire par la publication en 8 volumes, à Londres, d'une encyclopédie de science politique par Sage, un grand éditeur anglo-américain dont l'un des trois responsables est Bertrand Badie, professeur de relations internationales à l'IEP, ce qui fait honneur à Sciences Po.

M. le PRÉSIDENT.- Transmettez à l'Association internationale de science politique nos remerciements pour l'aide qu'elle nous apporte et notre volonté de poursuivre cette collaboration.

Concernant nos rapports avec l'Association des anciens élèves, je laisse la parole à Richard Descoings.

M. DESCOINGS.- Habituellement, les associations d'anciens élèves contribuent à financer les écoles ou les universités dont les anciens sont issus. En France, la fondation Polytechnique apporte beaucoup d'argent à Polytechnique, tout comme la fondation HEC en apporte à HEC. À Sciences Po, c'est Sciences Po qui finance l'association, et pas de façon limitée, puisque de l'ordre de 300 000 € par an en comptant les salaires !

Vous aviez débattu de cette question au moment où l'association avait souhaité passer d'un système de location à un système de propriété. Nous avons fait le pari que l'association saurait développer son activité et ses ressources pour retrouver ce que l'on pourrait appeler son indépendance et, surtout, ne plus peser sur les finances de la Fondation.

Malheureusement, nous sommes bien obligés de constater que ce retour à l'équilibre n'a pas été réalisé ; alors même que l'association a immensément d'activités vis-à-vis des étudiants -ce qui est sympathique

mais, par rapport à son objet, parfois étrange- elle anime assez peu la capacité à lever des fonds, comme le font les responsables des associations des fondations qui aident HEC ou Polytechnique.

Le Conseil me soutiendrait-il si je suggérais une position beaucoup plus dure vis-à-vis de l'association consistant à dire : d'un côté, j'ai du mal à convaincre des donateurs de donner de l'argent ; de l'autre, l'association me demande de régler une partie de ses dépenses. Ça n'est pas négligeable puisque, sur un budget de 1,5 M€, c'est entre 200 000 et 300 000 € chaque année.

M. PEBEREAU.- Ce serait me semble-t-il , de saine gestion.

M. FITOUSSI.- Autrement, il s'agirait d'une redistribution à rebours !

M. PEBEREAU.- Mais faites-le gentiment.

M. DESCOINGS.- Cela fait quatre ans que je le fais gentiment et qu'il ne se passe rien.

M. SCHWEITZER.- Avec une souriante fermeté !

M. DESCOINGS.- Je vais ajouter la fermeté au sourire !

M. le PRÉSIDENT.- Nous soutenons notre Administrateur dans la partie qu'il va engager.

III. PRESENTATION DU DEPARTEMENT D'ECONOMIE PAR SON DIRECTEUR PHILIPPE MARTIN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES A L'IEP DE PARIS

M. le PRÉSIDENT.- Nous ne traiterons pas de l'OFCE car Philippe Weil ne pouvait pas venir aujourd'hui. Nous le ferons au cours de 2012.

Nous allons avoir deux interventions de nos collègues M. Martin et M. Wasmer.

Monsieur Martin est le directeur de notre département d'économie. J'insiste sur ce point ; il va nous expliquer comment son département fonctionne. Depuis longtemps, depuis 1970, des enseignants d'économie des universités ont été nommés à temps plein à Sciences Po, mais le département a pris une organisation et une extension beaucoup plus grandes depuis quelques années, alliant à la fois l'enseignement et la recherche.

Quant à M. Wasmer, qui appartient à ce département et qui est professeur à l'IEP, dirige le LIEPP, qui est le centre d'excellence pour lequel nous avons obtenu une très forte dotation et qui concerne un sujet extrêmement important : l'évaluation des politiques publiques.

M. MARTIN.- Merci. Le département d'économie est assez récent puisqu'il a été créé en septembre 2009. J'insisterai sur le rôle de Jean-Paul Fitoussi dans la création et le développement de ce département. Je l'en remercie car c'est lui qui a amené dans ce département Etienne Wasmer, moi-même et d'autres.

On a recruté 5 nouveaux professeurs et 7 jeunes professeurs assistants. Il y a eu un fort renouvellement du département de l'économie en termes générationnels et de méthodes d'enseignement et de recherche.

Aujourd'hui, on a 18 économistes qui sont soit des professeurs assistants et qui sont sur le système de la *tenure track*, comme dans les autres départements de Sciences Po, soit des professeurs associés - qui est un statut intermédiaire -, soit des professeurs au sens universitaire du terme ou avec des contrats FNSP. Deux professeurs vont partir à la retraite en 2012 : Bertrand Jacquillat et Patrick Messerlin.

On a aussi recruté dans l'encadrement administratif : un directeur exécutif du département, Guillaume Sarrat de Tramezaignes, qui s'occupe également du master « *Finance et stratégie* » ; deux chargés de mission ; une assistante pédagogique pour le master « *Economics and Publics Policy (EPP)* ».

Un des objectifs, je crois réussi, a été l'internationalisation du département. Quatre des derniers recrutements sont des professeurs qui ne sont pas de nationalité française. Pour les autres professeurs

dernièrement recrutés, ils ont soit un doctorat d'université étrangère (Stanford, LES), soit une expérience dans une université étrangère. Cette internationalisation du recrutement va continuer. Cette année, nous allons recruter deux jeunes assistants professeurs dont l'un avec le LIEPP dirigé par Etienne Wasmer ; nous allons aller sur ce que l'on appelle le *job market* aux Etats-Unis pour recruter sur le marché international les professeurs assistants les plus brillants et les plus prometteurs que l'on puisse trouver.

Il y a trois domaines de spécialisation pour lesquels, même si nous avons une petite équipe relativement modeste, nous sommes déjà bien reconnus au niveau international : l'économie du travail ; l'économie politique au sens large ; l'économie internationale. Par ailleurs, il y a la question des politiques publiques et de leurs évaluations qui traverse toutes nos recherches. Dans les objectifs de recrutement futurs, nous voulons aussi combler un certain nombre de manques, en termes de recherche et de pédagogie, en particulier sur ce qu'est la macroéconomie, la finance et la politique monétaire.

En termes de recherche, nous avons obtenu une certaine reconnaissance scientifique, au niveau national et international, et ce malgré le fait que nous sommes une équipe de 18 personnes, peut-être une vingtaine assez rapidement. Ainsi, deux institutions bien connues en France, l'Ecole d'économie de Toulouse et l'Ecole d'économie de Paris, ont autour de 100 à 150 chercheurs. Aujourd'hui, nous sommes reconnus comme l'un des plus dynamiques et prometteurs départements d'économie en France et en Europe.

Richard Descoings parlait des ERC qui, aujourd'hui, sont les plus reconnues, les plus prestigieuses en termes de bourses de recherche au niveau européen. Trois professeurs ont obtenu des ERC : Yann Algan, Jean-Marc Robin et Guy Laroque. Ce sont des bourses assez importantes, entre 1 et 2 M€. Nous avons obtenu des bourses chaire d'excellence de l'ANR, également importantes, pour faire revenir des chercheurs de l'étranger. Sciences Po est, je crois, la seule université en France qui a des ANR chaires d'excellence en économie. Nous en sommes extrêmement fiers. Le département d'économie est aussi un des départements fondateurs du LIEPP.

Un rapport a été demandé par Valérie Pécresse, en 2008, sur le classement général des départements d'économie en France. Nous étions classés premier pour la recherche par professeur en France. Je pense qu'aujourd'hui, on ne pourrait pas faire mieux - puisque nous étions premier - mais nous espérons faire aussi bien.

Nous avons également un partenariat avec la Banque de France qui va permettre de financer des nouvelles créations d'enseignements et, peut-être de postes, à hauteur de 1,2 M€ sur trois ans. Jusqu'ici, seules l'Ecole d'économie de Toulouse et l'Ecole d'économie de Paris avaient ce partenariat privilégié. Dorénavant, Sciences Po en fait partie.

Quatre professeurs ont reçu le prix du meilleur jeune économiste de moins de 40 ans. Egalement, un réseau international d'activités éditoriales extrêmement important est très bien reconnu à la fois en Europe et dans le monde.

Un mot sur l'enseignement. L'objectif, qui dépasse celui du département d'économie, a été de mettre des chercheurs devant les étudiants. Nous l'avons fait de manière extrêmement enthousiaste au département d'économie. Nous sommes extrêmement présents au collège universitaire, puisque onze d'entre nous y donnent des cours. Il y a eu un renouvellement des méthodes et du contenu de l'enseignement d'économie. Nous sommes aussi très impliqués dans le master économique EPP, qui se fait en collaboration avec Polytechnique et l'ENSAE, puisque 15 professeurs du département de l'économie y enseignent. C'est également le cas dans le doctorat d'économie, qui s'est aussi développé.

Nous enseignons beaucoup moins dans le master « *Finance et stratégie* », qui fait partie néanmoins du département d'économie. Nous devons être beaucoup plus présents dans ce master et atteindre nos objectifs de recrutement en micro-économie et en finance. Et puis, nous sommes très impliqués dans le

master « *Politique économique internationale (PEI)* » de la Paris School of International Affairs (PSIA - Sciences Po), puisque 6 d'entre nous enseignent dans ce master.

L'enseignement et la recherche sont les deux points essentiels du département d'économie. Il y a aussi l'histoire de Sciences Po : nous sommes tous très intéressés par les questions de politique économique. C'est pourquoi nous avons associé au département d'économie un certain nombre de personnes qui sont, aussi, les décideurs de la politique économique et qui enseignent à Sciences Po. C'est une longue tradition que nous avons voulu continuer et amplifier. Je citerai Benoit Coeuré, qui était le directeur adjoint du Trésor et qui est professeur associé au département d'économie. Il vient d'être nommé au directoire de la BCE mais continuera à enseigner à Sciences Po.

(Départ de M. Chérèque)

IV. PRESENTATION DU LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (LIEPP), LABORATOIRE D'EXCELLENCE (LABEX), PAR SON DIRECTEUR EXECUTIF ETIENNE WASMER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES A L'IEP DE PARIS

M. WASMER.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) est un programme de recherche de Sciences Po, financé pour les dix prochaines années, dans le cadre du concours des laboratoires d'excellence (Labex) lancé par le Commissariat aux investissements d'avenir.

En mai 2010, nous avons collectivement décidé de nous positionner sur ce concours en faisant une analyse des forces en présence : un département d'économie ambitieux et d'excellence mais de petite taille - à l'époque, nous avons 15 collègues en économie - par rapport à nos concurrents potentiels sur ce type de concours qui était l'Ecole d'économie de Paris et l'Ecole d'économie de Toulouse. Seuls, il était difficile pour nous de nous positionner sur ce thème, d'autant plus que tous les collègues n'étaient pas nécessairement sur le créneau de l'évaluation des politiques publiques.

En revanche, nous avons des forces dans différents centres de la maison : le centre d'études européennes, le centre de sociologie des organisations et l'observatoire sociologique du changement. Avec le département d'économie et ces trois centres, nous avons décidé de présenter un projet de Sciences Po visant à évaluer les politiques publiques sur trois moments différents :

- . l'évaluation *ex-ante*, qui consiste à estimer des modèles structurels et à faire un certain nombre de scénarii de politique économique ;

- . l'évaluation *ex-post*, durant laquelle on évalue rétrospectivement les politiques publiques qui ont pu avoir lieu ;

- . l'utilisation des forces de nos collègues sociologues et politistes pour tout ce qui consiste en l'analyse de la mise en œuvre des politiques, la façon dont les agents s'approprient ou non les réformes et les politiques publiques, la façon dont les politiques publiques peuvent influencer le vote et la gouvernance de l'évaluation, que l'on pourrait considérer comme un écosystème compliqué, avec les administrations, les grandes institutions de la République, les corps d'inspection, le monde de la recherche académique, le monde de l'expertise, tout cela faisant corps dans un objet intéressant en soi à étudier.

Nous avons eu la chance d'être retenus et financés à hauteur de 10 M€ par an. Nous avons reçu un premier versement de 1 M€, nous obtiendrons 8 versements annuels à la date anniversaire et, enfin, un dernier versement en janvier 2020. Il y a également une évaluation à mi-parcours (5 ans) qui sera l'enjeu essentiel de mon mandat de Directeur.

(Départ de M. Sauvé)

Ce budget n'est pas du tout négligeable. Il va nous permettre de faire un recrutement de professeurs juniors sur les marchés internationaux, le plus rapidement possible. En année pleine, le budget de recrutement représentera 70 % de l'ensemble de la somme. L'idée est de recruter en économie, en science politique, en sociologie et peut-être dans d'autres disciplines si des opportunités se présentent, en droit, pourquoi pas en histoire. Si on ajoute à cela des bourses pour les étudiants de doctorat qui travailleraient sur le thème de l'évaluation des politiques publiques, on arrivera à 80 % du budget sur le poste « personnel », et le restant sur les différentes activités de recherche ou de valorisation.

En attendant cette campagne de recrutement, qui va démarrer en 2012, nous avons lancé une première série d'activités notamment une réflexion sur le lien entre expertise et politique, sujet d'autant plus intéressant que le LIEPP aura vocation à proposer des règles de fonctionnement sur les politiques publiques. Tout ce qui concerne l'indépendance, les règles régissant les conflits d'intérêts, la façon de concevoir les politiques publiques en amont pour permettre leur évaluation sont des thèmes sur lesquels nous allons réfléchir au cours de cette première année.

Nous venons de clore un concours blanc de recherche, pour lequel nous avons reçu 170 000 € de demandes de financement sur le thème de l'évaluation des politiques publiques. Nous avons accordé 100 000 € de crédit dans le cadre de notre conseil scientifique. Nous avons des projets, notamment sur les politiques pénales et leur efficacité, en partenariat avec le *Chicago Crime Lab*. Nous allons avoir un nouveau module dans une enquête électorale en 2012, qui va inclure des questions sur la façon dont les électeurs peuvent ou non s'approprier les politiques publiques et leur évaluation, sur la symbolique du vote, la façon dont les différentes politiques publiques imprègnent ou non les décisions de vote. Les domaines dans lesquels nous avons des forces en présence sont la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, le politique des villes et les politiques territoriales, l'angle des méthodes également.

En 2012, nous allons lancer une politique d'axes afin de décentraliser la gestion de ce programme de recherche. L'idée est d'avoir des co-directions d'axes pour des périodes de deux ans, renouvelables deux ans, qui permettront d'alimenter une réflexion pluridisciplinaire sur les cinq ou six secteurs dont j'ai parlé.

Un mot sur la gouvernance. Nous avons décidé de proposer une co-direction pour le LIEPP : j'assure la direction exécutive de ce binôme ; l'autre directeur est la chercheuse du CERI Cornelia Woll, qui est actuellement en année sabbatique à l'université de Harvard et qui revient en juin prochain. Nous nous appuyons sur un comité scientifique qui est l'émanation des quatre centres fondateurs : CSO, OFCE, centre d'études européennes, département d'économie ; un représentant de la direction, Michel Gardette, qui a joué un rôle important à la constitution de ce centre, en plus du soutien très fort de Sciences Po.

Un conseil stratégique est en cours de constitution. Nous avons fait circuler une première liste de noms, notamment : Thomas D. Cook, professeur de sociologie à Northwestern ; Craig Calhoun, professeur de sociologie à New York University qui devrait, selon toute probabilité, devenir le prochain directeur de la London School of Economics ; Tito Boeri, professeur d'économie à l'université Bocconi ; Christopher Pissarides, professeur à la London School of Economics et lauréat du prix Nobel 2010 ; Dani Rodrik, professeur de science politique à la John F. Kennedy School of Government à Harvard ; Susan Rose-Ackermann, professeur en science politique à Yale et qui a un doctorat d'économie ; Kent Weaver, professeur de Public Policy à la Georgetown University.

Nous avons également envie d'associer d'autres personnels académiques de la maison, ainsi que des membres de grands corps d'inspection, mais j'aurai l'occasion d'en rediscuter avec M. Descoings, qui désignera les membres restants du conseil stratégique.

Cette politique d'axes va se mettre en place. L'idée est de répondre à des appels d'offres et à des appels de fonds afin de pouvoir financer nos activités, d'assurer un haut niveau de recherche scientifique et que les membres de ce comité s'engagent à produire des rapports scientifiques sur la période de leur mandat.

Pour conclure, il y a trois enjeux difficiles à réussir sur lesquels nous devons nous positionner :

☞ intégrer de nouveaux chercheurs : les trois personnes que nous allons recruter, éventuellement suivies de trois autres. Les équipes de chercheurs qui travaillent sur le thème des politiques publiques à Sciences Po - car le Labex n'est pas un centre de recherche - et les personnels affiliés au LIEPP ont une première affectation principale dans leurs centres. Nous devons être des prestataires de services, leur fournir des ressources sur le plan de leurs recherches mais également les aider à valoriser ces recherches ;

☞ réussir l'interdisciplinaire, qui doit être autre chose qu'un simple slogan, tout en conservant le degré d'exigence disciplinaire que seules, à mon sens, les disciplines peuvent offrir. Nous voulons les meilleurs économistes, sociologues, politistes et travailler sur des objets communs avec des gens d'autres disciplines.

☞ assurer la valorisation : cela inclut la formation professionnelle - nous avons des contacts avec certains grands corps d'inspections et la Cour des comptes - ainsi que tout ce qui est intervention dans les débats. Cela ne sera pas forcément la toute première priorité car l'activité scientifique va prédominer mais nous allons devoir intervenir sous la forme de rapports d'expertise. Nous avons déjà un accord-cadre avec l'Assemblée nationale qui a suscité une collaboration assez originale avec l'OFCE puisque nous allons travailler sur les politiques familiales.

Pour réussir à concrétiser ces trois enjeux, nos statuts, qui vous ont été distribués, sont extrêmement importants. Nous avons essayé de les concevoir le plus précisément possible pour arriver à cette conjonction, difficile, d'excellence scientifique, de pluridisciplinarité et d'intégration des équipes.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Des questions ?

M. PEBEREAU. - Je trouve le travail accompli dans ce domaine tout à fait remarquable. Il y a quelques années, j'avais demandé à Richard Descoings s'il y avait un inconvénient à ce que je m'occupe de la Toulouse School of Economics (TSE). Il a bien voulu considérer que c'était compatible avec mes responsabilités à Sciences Po. Cela me permet d'avoir une référence extérieure.

Avec notre nouveau département d'économie, et l'initiative d'excellence d'Etienne Wasmer, nous commençons à mettre en place une équipe de recherche scientifique dans le domaine économique qui est vraiment au premier niveau sur le plan européen. Nous avons le souci d'avoir un niveau d'exigence scientifique comparable à celui de TSE, c'est essentiel. Notre ambition doit être d'être compétitifs par rapport à l'Ecole d'économie de Paris. Lorsqu'il y a deux écoles d'économie dans la même ville, elles sont nécessairement en compétition. L'Ecole d'économie de Paris est aujourd'hui en avance sur nous. Mais nous sommes en train de la rattraper. Le succès de l'initiative d'excellence du labo de Sciences Po est une performance tout à fait exceptionnelle.

Je pense que pour consolider et améliorer ce succès, nous devons veiller à la qualité de tout ce qui est présenté comme une position d'expertise de Sciences Po en matière d'économie. J'ai récemment assisté sur LCI à un débat de nature politique dans lequel l'un des participants a été présenté par le journaliste comme économiste, professeur à Sciences Po et, accessoirement, proche d'un des candidats à la présidence de la République. Il a tenu des propos qui, je pense, feraient problème à notre école d'économie. Il est assez souhaitable que l'on essaie de voir de quelle façon on peut éviter ce genre de situation, qui risque de se développer dans la période actuelle.

Un problème de ce genre s'était posé lors de l'élection présidentielle précédente, à l'Ecole d'économie de Paris. Il est à mon avis important de distinguer les engagements politiques sur lesquels une totale liberté est naturellement de règle, et l'utilisation de son titre à Sciences Po dans le cadre de son engagement

dans un débat avec le monde politique. En l'occurrence, il s'agissait d'un débat avec une élue du MODEM qui, a trouvé notre représentant très discourtois, ce qui était fâcheux !

Il me semble important de bien distinguer la recherche scientifique du débat politique. Pour ma part, j'ai beaucoup de respect pour la science et les chercheurs. Avec Jean-Paul Fitoussi, j'ai toujours considéré que la façon dont nous enseignions l'économie à Sciences Po, c'était de structurer l'esprit de nos étudiants à partir d'une forme de réflexion qui est de nature scientifique. Je crois important que nous nous efforcions de préserver cette conception de l'analyse économique.

M. FITOUSSI.- Je me serais abstenu de parler si Michel Pébereau n'était pas intervenu. Je ne peux que me joindre aux compliments qu'il fait à la nouvelle équipe, même si ma modestie en souffre un peu ! En effet, comme l'a souligné Philippe Martin, j'ai voulu la constitution de cette nouvelle équipe. Ce qui est formidable c'est que, grâce aux moyens nouveaux et au changement de stratégie de Sciences Po, cela a pu aboutir.

Il faut souligner qu'ici, on peut construire des projets très innovants, qui nous mènent à la frontière de l'excellence dans ces domaines.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Concernant l'utilisation du titre de professeur à Sciences Po, il faut reconnaître que l'usage est laxiste...

M. SCHWEITZER.- Y a-t-il des règles dans ce domaine ? Une chose est d'engager une institution, une autre est de dire ce que l'on est. Il y a des règles pour les fonctionnaires qui ne peuvent pas faire état de leur qualité de fonctionnaire, etc. mais je pensais que cela ne s'appliquait pas aux professeurs d'université.

M. le PRÉSIDENT.- En effet, cela ne s'applique pas à eux, surtout quand, en l'occurrence, portent le titre de « professeur » des gens qui ne sont pas professeurs d'université ! Mais la France étant le pays de la fausse noblesse, le titre de professeur est largement utilisé et les titulaires n'ont pas imposé de monopole et les institutions n'ont pas établi de règles !

M. DUHAMEL.- C'est très discutable de vouloir empêcher quelqu'un de faire état de son titre. Se dire « professeur des universités » à Sciences Po quand on ne l'est pas est une chose, mais si on enseigne à Sciences Po, dans un certain sens, on peut dire que l'on est professeur à Sciences Po. Le problème est qu'il y a le même terme pour décrire une fonction très ouverte alors que le titre est assez fermé.

L'important, c'est qu'une vraie diversité s'exprime à travers des chercheurs de l'OFCE, des professeurs différents, etc., même quand je suis en grand désaccord, voire que je trouve cela pas très, très sérieux ! En revanche, l'image d'un grand pluralisme de cette maison qui en ressort est globalement positif. Autrement, comment établir des critères sachant qu'alors, Sciences Po perdrait énormément de visibilité.

D'un mot, je trouve que le laboratoire qui nous est présenté est un enjeu absolument magnifique, d'abord intellectuellement, par la diversité des personnes qu'il va faire travailler ensemble, ensuite sur le fond, puisque c'est une grande nécessité des temps qui viennent.

M. le PRÉSIDENT.- D'ailleurs, la personne en question n'appartenait pas au département d'économie de Sciences Po.

M. PEBEREAU.- Justement, c'est le fond du problème ! Ni à l'OFCE !

M. le PRÉSIDENT.- Dans ce qui nous a été présenté, l'important, c'est que nous avons atteint une étape supplémentaire, ce qui n'était pas facile pour nous. Il faut à la fois parvenir à la masse critique -ce qui ne peut l'être qu'à partir d'un certain nombre de gens- et en même temps, conserver des orientations spécifiques à la maison. C'est ce que promettent de réussir à la fois le département et le laboratoire.

VI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le PRÉSIDENT.- Il me reste à conclure. Ce conseil est le dernier des cinq années qui viennent de s'écouler dans sa formation actuelle. Il va donc cesser d'être. Continueront de faire partie du prochain conseil : les deux membres de droit que sont le directeur de l'Ecole nationale d'administration et le Directeur de l'Institut d'études politiques, qui est en même temps notre Administrateur ; les membres fondateurs qui restent en fonction ; les membres fondateurs qui seront renouvelés ; les différents représentants d'écoles universitaires, des administrations de l'Etat, etc. qui seront à nouveau désignés.

J'espère que le plus grand nombre possible de membres de ce conseil seront à nouveau désignés, afin d'assurer la continuité de notre politique. En tout cas, je veux remercier tous les membres présents de tout ce qu'ils ont fait pour la Fondation et du soutien qu'ils ont bien voulu apporter à l'action de notre Administrateur et à ma présidence. Je vous remercie très amicalement.

(Applaudissements)

La séance est levée à 11 heures 10.